

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28/02/2023	28/02/2023	F09323P0064

1. Intitulé du projet

Création d'un garage de réparation automobile et de zone de fourrière, sur la commune d'Aix-en-Provence dans le quartier de « Luynes ».

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41°b- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Monsieur Jean-Luc MARVEL a pour projet la construction d'un garage de réparation automobile comptant:

- Un bâtiment en R+1 destiné au garage de réparation automobile (SDP de 1 823 m²),
- Un bâtiment en R+1 destiné à la fourrière (SDP de 1 956 m²),
- Trois bassins de rétention EP enterrés sous voirie avec rejet après traitement hydrocarbures dans le cours d'eau temporaire existant,
- 66 places de stationnement extérieures en revêtement drainant (O2D Minéral) dont les EP seront collectées par les bassins enterrés,
- Le projet sera raccordé au réseau communal des eaux usées.

L'assiette foncière de l'opération est de 8 560 m².

Le projet prévoit la démolition d'une ruine et d'une habitation abandonnée.

4.2 Objectifs du projet

Conformément au PLU de la commune d'Aix-en-Provence, la zone 1AU1-UE est à vocation d'habitat et la zone 2AU à vocation d'activités économiques. Le site de projet est situé dans l'OAP n°9. Conformément au PLU, ce projet permettra à Monsieur MAVEL de créer son activité économique de garage de réparation automobile et une fourrière ainsi que la réalisation de tous les réseaux et équipements nécessaires. Le raccordement au réseau communal des eaux usées et les eaux pluviales seront collectées dans trois bassins de rétention avec rejet après traitement hydrocarbures dans le cours d'eau temporaire existant. Conserver et préserver le maximum d'arbres et notamment les 6 platanes en maintenant une distance minimale de 5 m entre leur pied et les aménagements prévus. La voirie et les bâtiments prévus par le projet se tiendront à minimum 5 mètres des platanes les plus proches. Planter 7 arbres de haute tige d'essences indigènes afin de recréer un tremplin vert en faveur des Chiroptères à la sortie de l'ouvrage souterrain et en bord de RD 8n. Poser 3 nichoirs pour les Chiroptères. Préserver la zone humide en mentionnant son caractère non constructible dans les actes notariés. Tous ces travaux seront réalisés en suivant les mesures ERC édictées par le bureau d'études naturaliste Azurétudes dans son rapport ci-joint notamment pour limiter le risque de pollution accidentelle du cours d'eau temporaire et de sa nappe alluviale (Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000 en Annexe 8).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue au 3^{ème} trimestre 2023. La durée de ces travaux est estimée à 6 mois et seront phasés de la manière suivante :

- Désignation d'un coordinateur de «Démarche Chantier Vert».
- Pose du balisage par barrière de protection (barrière HERAS) autour de la zone humide, de la zone englobant les platanes et les autres arbres gîtes mêmes si les deux peupliers d'Italie situés au Nord sont morts.
- Démarrer les travaux de démolition de l'habitation et de la ruine existantes soit :
 - o entre Novembre et mi Février, sans besoin d'intervention d'un chiroptérologue.
 - o entre Septembre et fin Octobre avec intervention d'un chiroptérologue,
 - o ou entre mi-Février et fin Avril avec intervention d'un chiroptérologue.
- Commencer les travaux d'abattage d'arbres et de construction début Septembre et fin Février et ceci sans interruption, c'est-à-dire que les travaux seront fait en continu et ne devront pas reprendre entre Mars et Août ; afin de ne pas perturber la reproduction des oiseaux nicheurs;
- Terrassement de la plateforme de voirie, pose des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité et téléphone pour les activités projetées, réalisation des enrobés de la chaussée, pose du revêtement perméable des places de parking.
- Construction des bâtiments, plantations, pose de nichoirs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- En phase exploitation après aménagements projetés, l'activité du garage et celle de la fourrière engendreront une augmentation de l'activité humaine liée aux 50 personnes, en moyenne, présentent par jour dont 20 personnes travaillant sur le site et 30 clients. Le projet est donc susceptible d'augmenter le trafic routier à hauteur de 100 véhicules/jour.
- 66 places de parking visiteurs non clos seront créées pour les voitures des clients et du personnel.
- L'accès au projet se fera depuis la Route de Marseille.
- Les eaux pluviales du projet seront gérées par un dispositif de trois bassins de rétention enterrés sous voirie dimensionné conformément aux prescriptions en vigueur sur la commune d'Aix-en-Provence. Ces bassins de rétention seront équipés de fosses de décantation afin que les hydrocarbures soient retenus. Le nettoyage, le curage et la mise en décharge appropriée se feront minimum une fois par an ou suite au contrôle visuel obligatoire (après chaque événement pluvieux important ou tous les 6 mois). Leur vidange s'effectuera par un débit régulé dans le milieu naturel (cours d'eau temporaire).
- Le garage et la fourrière fermeront systématiquement le soir et une dizaine de lampadaires (devront être de type LED couleur « ambre » de puissance équivalente à 70 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit) seront éteints entre minuit et 6 h. La zone éclairée se tiendra à plus de 10 mètres des corridors écologiques et de la zone humide.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération a été ou sera soumise aux procédures administratives suivantes :

- Permis de construire
- Dossier Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface Emprise totale du parcellaire :	8 560 m ²
Surface bâtiments de l'atelier de réparation et de la fourrière :	2 029 m ²
Surface voirie et stationnements :	3 757 m ²
Surface bassins de rétention :	655 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Marseille

Quartier de « Luynes »

13090 Aix-en-Provence

Parcelles de section HK n°85
et HL n° 38 et 39

Coordonnées géographiques¹

Long. 43°47'42"93 Lat. 05°41'27"52

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parcellaire de projet se trouve à 2,6 km à l'Est de la ZNIEFF de type 2 n° 930020449 « Massif du Montaignet ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aix-en-Provence est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : - Le PPBE de la Métropole Aix-Marseille-Provence révisé et approuvé en septembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Oui	Non	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles concernant : <ul style="list-style-type: none"> - le Risque inondation, ce PPRI a été approuvé le 05/11/2014. - les Risques sismiques et mouvements de terrain, ce PPR a été approuvé le 06/05/1998. - Les Risques mouvements différentiels de terrain, ce PPR a été approuvé 14/04/2014. Plan de prévention des risques technologiques : aucun.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Aix-en-Provence est classée comme commune comportant de sites répertoriés dans la base BASIAS (activités industrielles et de services) mais pas dans celle de BASOL (sols pollués). La zone de projet est située à 500 m d'un site répertoriés dans BASIAS. Il s'agit du site industriel Dépôt de liquides inflammables – Henri Viel (PAC1308393).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le PLU de la commune, le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est situé à 6,1 km à Nord Ouest de la ZPS FR9312009 «Plateau de l'Arbois », 6,7 km au Sud Est de la ZSC FR9301603 « Chaîne de l'Etoile- Massif du Garlaban» et à 8,3 km au Sud Est de la ZSC « Montagne Sainte Victoire ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du garage impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. Sur une base de 325l/j/personne, cette consommation est estimée à environ 7 m3/j pour les 20 personnes composant le personnel. La commune est alimentée directement par la nappe alluviale de la Durance.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet. Le puits non fermé existant sera bouché.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En première approche, l'opération sera excédentaire en matériaux. Les matériaux non réutilisés ou impropres au réemploi seront évacués dans des décharges adaptées dans le respect de l'environnement. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, l'opération ne paraît pas déficitaire en matériaux. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les incidences du projet, assorti de ses engagements (Mesures ERC), sur les espèces patrimoniales et/ou protégées et leurs habitats, sur les continuités écologiques, sont non significatives tant en phase travaux qu'en phase exploitation (Cf. Annexe 8 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à 6,1 km du site de projet. Les incidences du projet, assorti de ses engagements (Mesures ERC), sur le Réseau des sites Natura 2000 sont non significatives et ne remettent pas en cause sa pérennité tant en phase travaux qu'en phase exploitation (Cf. Annexe 8 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000).

		Oui	Non	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera dans une zone en partie déjà construite et une friche agricole ainsi que sur la zone constructible au PLU (en zone 1AU1-UE zone à vocation d'habitat et en zone 2AU zone à vocation d'activités économiques).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est concerné entièrement par : <ul style="list-style-type: none"> - Le Risque sismicité : toute la commune est située en « risque moyen » - Le Risque glissements de terrain (secteurs B8) - Le Risque lié au retrait et gonflement des argiles : Aléa faible - Le Risque inondation par ruissellement ; le site de projet est situé, en partie, en zone d'aléa modéré. - Le site de projet est concerné en partie par le Risque feux de forêt : Aléa faible à fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, des engins se déplaceront pour le terrassement et la viabilisation. Cette opération sera de courte durée (environ 2 mois) et les prestataires choisis devront respecter les prescriptions du type « Chantier Vert » : plan de circulation et limitation des vitesses. En phase exploitation, le projet engendrera une légère augmentation du trafic routier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase de chantier, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser : travail en période de jour, regroupement des travaux bruyants, matériel respectant la législation, utilisation de palissade. En phase exploitation, le projet engendrera une augmentation modérée des nuisances sonores (atelier de réparation de véhicules).

		Oui	Non	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de chantier, le projet pourra engendrer ponctuellement des vibrations, en particulier lors du compactage des couches de la voirie.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le garage et la fourrière fermeront systématiquement le soir et une dizaine de lampadaires (devront être de type LED couleur « ambre » de puissance équivalente à 70 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit) seront éteints entre minuit et 6 h. La zone éclairée se tiendra à plus de 10 mètres des corridors écologiques et de la zone humide.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement générées par le projet seront collectées dans trois bassins de rétention équipés de fosse de décantation entretenue afin que les hydrocarbures soient retenus et évacués en décharge adaptée. Le rejet se fera ensuite dans le milieu naturel (cours d'eau temporaire).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rejet des eaux usées se fera directement dans le réseau communal existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors du chantier, des déchets non dangereux végétaux seront produits et éliminés via des entreprises de valorisation agréées choisies par le prestataire du défrichage. Valorisation des bois présent sur les parcelles défrichées, revente si essences boisées de qualité, élimination des déchets verts par compostage et interdiction de brûlage. En phase exploitation, 30 m ² maximum de pneus seront stockés et évacués en déchetterie adaptée en vue d'être recyclés.

		Oui	Non
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé des expertises (naturalistes, pédologiques, hydrauliques, géotechnique) et évalué les impacts du projet de garage de Monsieur Jean-Luc MAVEL et de son activité après aménagements projetés sur l'environnement et sur la santé humaine ; le présent projet, assortis de ses préconisations et de ses mesures ERC, ne parait pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7- Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine. 8- Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000. 9- Guide d'utilisation « Démarche Chantier Vert ». 10- Justification de la Non soumission à la Réglementation concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aix-en-Provence

le,

10/12/2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus